

COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 24-847

Monsieur le Maire et messieurs les conseillers et conseillères.

Cela fait près de cinquante ans en 2024 que La Pêche fonctionne avec 7 conseillers. Il faut croire qu'on s'en est bien sorti. Pas loin de nous, dans le Pontiac, on a 6 conseillers. Chez eux, à plusieurs reprises, le fonctionnement du conseil a été complètement paralysé plusieurs fois et pendant plusieurs mois avec une opposition de trois contre trois à la table du conseil.

Vous invoquez que les raisons pour cette résolution sont un meilleur équilibre entre les électeurs et l'homogénéité socio-économique. Le nombre d'électeurs n'a pas besoin d'être égal à tout prix. D'ailleurs, les quartiers les moins peuplés sont souvent les plus grands en territoire et par conséquent, comportant plus d'enjeux et de défis. Également, changer une limite de quartier est possible si l'on veut diminuer les écarts. On l'a fait plusieurs fois et je crois qu'avec un peu de bonne volonté, on peut le faire à nouveau encore. Quant à l'homogénéité, la municipalité n'a rien démontré. Je ne suis pas certain qu'avec le découpage proposé, on améliore les choses.

Réduire le nombre de quartiers électoraux au nombre de 6 comporte son lot de conséquences. Du côté de la communauté, plusieurs quartiers de l'ouest seront mécontents et frustrés. Ils se sentiront méprisés. Depuis 50 ans, une culture s'est installée. On savait déjà que ces quartiers étaient plus petits en nombre, plus loin de la ville, avec moins de services aux alentours. Avec un quartier de moins dans leur secteur, on vient les fragiliser davantage. Au Canada, on tente de protéger les secteurs ruraux ou moins favorisés. Ici, avec votre projet de règlement, on les assimile à un autre secteur en leur enlevant un représentant. Il y a de quoi être mécontent. Tout quartier de notre municipalité mérite d'être traité avec respect et devrait être protégé par son conseil.

Maintenant, du côté du conseil, il y a aussi des conséquences négatives avec votre projet de 6 conseillers. Il arrive dans des rencontres de conseil ou dans des travaux de comité que le résultat du vote soit trois contre trois. Alors le maire doit trancher et s'attire, par le fait même, l'opprobre de la communauté. On a souvent tendance à accuser le maire de tout ce qui se passe dans une municipalité. Le maire mérite d'être protégé et de bien s'entendre avec le plus de monde possible. Il y a de son intérêt d'avoir le meilleur lien possible avec ses concitoyens. Avec 7 conseillers, la décision est plus facile, plus évidente et le maire est protégé. J'ai souvent entendu la phrase : C'EST LE CONSEIL QUI DÉCIDE.

Un autre avantage d'avoir 7 conseillers, c'est pour le quorum. Lorsqu'on a un conseil de 7 membres, on évite de devoir reporter un conseil ou une rencontre faute de quorum et j'ose croire que plus il y a de têtes, plus riche en est la discussion.

J'espère que mes réflexions seront murement soupesées. Il n'y a pas que des avantages à vouloir réduire le conseil à 6 membres. Je crois même qu'il y a plus d'inconvénients.

Pourquoi aussi faire des changements quand ça va bien et qu'on peut continuer comme avant à 7 districts? On ne chatouille pas un nid de guêpes quand on n'y est pas obligé.

Christian Blais

3 Gosselin.